

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2023-042 - MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE
DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU LUNDI**

Le 5 avril 2023, à dix-huit heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE
Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Jean-François GAUTIER, conseiller municipal délégué au commerce de proximité

Vu la délibération municipale n°2016-112, en date du 8 novembre 2016, portant notamment sur l'adoption des tarifs des droits de place du marché hebdomadaire du lundi matin ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des marchés « volet marché hebdomadaire du lundi » en date du 6 février 2023 ;

Vu les avis favorables de la commission Cœur de ville et de la commission Finances, respectivement en date du 19 janvier 2023 et du 21 mars 2023 ;

Afin de revitaliser le marché hebdomadaire organisé chaque lundi matin allée du Brivet, la Commune a engagé une réflexion sur la modification du règlement de ce marché.

Il est notamment proposé de modifier les tarifs en fonction de la période saisonnière et ainsi mieux prendre en compte l'activité de ce marché historique sur la commune. Il est donc proposé de fixer :

- Un tarif abonné et un tarif passager pour la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 30 avril.
- Un tarif abonné et un tarif passager pour la période estivale, soit du 1^{er} mai au 31 octobre.
- Un tarif abonné pour les commerçants présents sur le marché tout au long de l'année.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarif actuel	Tarifs hivers (01/11 au 30/04)	Tarifs été (01/05 au 31/10)	Tarif annuel
Abonnés, pour un jour par semaine, par mètre linéaire indivisible arrondi à l'entier supérieur	1,15€	1,15 €	1,50 €	1,35 €
Non abonnés, pour un jour par semaine, par mètre linéaire indivisible arrondi à l'entier supérieur	1,80 €	1,50 €	1,80 €	

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi, à compter du 1^{er} mai 2023, les tarifs des droits de place du marchés hebdomadaire du lundi :

	Tarifs hivers (01/11 au 30/04)	Tarifs été (01/05 au 31/10)	Tarif annuel
Abonnés, pour un jour par semaine, par mètre linéaire indivisible arrondi à l'entier supérieur	1,15 €	1,50 €	1,35 €
Non abonnés, pour un jour par semaine, par mètre linéaire indivisible arrondi à l'entier supérieur	1,50 € / m linéaire	1,80 € / m linéaire	

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2023
- De la publication ou notification le : 11/04/2023

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.